

COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2024

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absentes excusées :

Mr Bernard BATTEUX (procuration à Mme Brigitte MARC), Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024/030 – COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		209 656.90	34 746.68		34 746.68	209 656.90
Opérations de l'exercice	657 445.25	797 505.60	133 442.59	144 421.60	790 887.84	941 927.20
TOTAUX	657 445.25	1 007 162.50	168 189.27	144 421.60	825 634.52	1 151 584.10
Résultats de clôture		349 717.25	23 767.67			325 949.58

Restes à réaliser			67 642.00	7 742.00	67 642.00	7 742.00
TOTAUX CUMULES	657 445.25	1 007 162.50	235 831.27	152 163.60	893 276.52	1 159 326.10
Résultats définitifs		349 717.25	83 667.67			266 049.58

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024/031 – COMPTE ADMINISTRATIF EAUX

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		77 378.95		43 772.49		121 151.44
Opérations de l'exercice	31 763.67	37 929.71	2 480.26	13 191.22	34 243.93	51 120.93
TOTAUX	31 763.67	115 308.66	2 480.26	56 963.71	34 243.93	172 272.37
Résultats de clôture		83 544.99		54 483.45		138 028.44
Restes à réaliser			21 127.00		21 127.00	
TOTAUX CUMULES	31 763.67	115 308.66	23 607.26	56 963.71	55 370.93	172 272.37
Résultats définitifs		83 544.99		33 356.45		116 901.44

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024/032 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 299.21		164 247.37		167 546.58
Opérations de l'exercice	32 493.83	35 548.47	6 966.97	23 869.31	39 460.80	59 417.78
TOTAUX	32 493.83	38 847.68	6 966.97	188 116.68	39 460.80	226 964.36
Résultats de clôture		6 353.85		181 149.71		187 503.56
Restes à réaliser			10 500.00		10 500.00	
TOTAUX CUMULES	32 493.83	38 847.68	17 466.97	188 116.68	49 960.80	226 964.36
Résultats définitifs		6 353.85		170 649.71		177 003.56

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024/033 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :	209 656.90 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 34 746.68 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	
Solde d'exécution de l'exercice :	10 979.01 €
Solde d'exécution cumulé :	- 23 767.67 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2023	
Dépenses d'investissement	67 642.00 €
Recettes d'investissement	7 742.00 €
Solde	59 900.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2023	
Rappel du solde d'exécution cumulé 001	- 23 767.67 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 59 900.00 €
Solde	- 83 667.67 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	83 667.67 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	140 060.35 €
Résultat antérieur	209 656.90 €
TOTAL A AFFECTER	349 717.25 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2024	83 667.67 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2024	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (report à nouveau créditeur) 002	266 049.58 €
TOTAL	349 717.25 €

2024/034 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET DES EAUX – M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :	77 378.95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	43 772.49 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice :	10 710.96 €
Solde d'exécution cumulé :	54 483.45 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement	21 127.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	- 21 127.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	54 483.45 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 21 127.00 €
Solde	- 33 356.45 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 0.00 €**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	6 166.04 €
------------------------------	------------

Résultat antérieur	77 378.95 €
--------------------------	-------------

TOTAL A AFFECTER 83 544.99 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2024	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2024	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (report à nouveau créditeur)	83 544.99 €
TOTAL	83 544.99 €

2024/035 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :	3 299.21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	164 247.37 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice :	16 902.34 €
Solde d'exécution cumulé :	181 149.71 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement	10 500.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	10 500.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	181 149.71 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 10 500.00 €
Solde	170 649.71 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	3 054.64 €
Résultat antérieur	3 299.21 €
TOTAL A AFFECTER	6 353.85 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2024	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2024	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (report à nouveau créditeur)	6 353.85 €
TOTAL	6 353.85 €

2024/036 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal procède au vote du budget principal 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 878 513.83 €
- Recettes : 878 513.83 €

Section d'investissement

- Dépenses : 1 098 982.70 €
- Recettes : 1 098 982.70 €

Vote :

Votants : 10
 Exprimés : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

2024/037 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX 2024

Le Conseil Municipal procède au vote du budget Eaux 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 116 750.65 €
- Recettes : 116 750.65 €

Section d'investissement

- Dépenses : 94 718.51 €
- Recettes : 94 718.51 €

Vote
Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2024/038 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal procède au vote du budget assainissement 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 39 184.82 €
- Recettes : 39 184.82 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 203 753.35 €
- Recettes : 203 753.35 €

Vote :
Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2024/039 – EMPLOIS SAISONNIER 2024 – NON TITULAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil au camping municipal et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 15 juin au 15 septembre 2024 :
- Pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux : à raison de 8 équivalents temps plein, soit 35 h par semaine.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail des employés recrutés.

**2024/040 - RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
**Etablie en application de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction
Publique**

Le Conseil Municipal d'Auriac,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à savoir et afin de pourvoir au départ en retraite d'un agent.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois à partir du 01/07/2024.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet. Il devra justifier de la technicité requise pour les missions du poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Mme le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L.332-23-1° si les besoins du service le justifient.

2024/041 - ACHAT DE JEUX EXTERIEURS POUR LE CAMPING

Madame le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'acheter de nouveaux jeux extérieurs enfants pour le camping municipal. En effet les derniers contrôles techniques effectués sur ces jeux font état d'une vétusté et indiquent que les normes de sécurité ne sont plus respectées.

Elle présente le devis de la Société MANUTAN, 143, Bd Ampère, 79074 NIORT CEDEX 9 :

- Jeu ressort chien/chat 2 places – fixation platines pour un montant de 1 296.28 € HT.

- Jeu ressort renard 1 place – fixation platines pour un montant de 698.28 € HT.
- Jeu ressort âne 1 place – fixation platines pour un montant de 698.28 € HT
- Jeu ressort baleine 1 place – fixation platines pour un montant de 897.00 € HT
- 2 sièges de sécurité en caoutchouc chaînes long. 2.00 m pour un montant de 322.46 € HT.

Mme le Maire propose le choix des modèles suivants :

- Jeu ressort chien/chat 2 places – fixation platines pour un montant de 1 296.28 € HT.
- Jeu ressort renard 1 place – fixation platines pour un montant de 698.28 € HT.
- Jeu ressort âne 1 place – fixation platines pour un montant de 698.28 € HT
- Jeu ressort baleine 1 place – fixation platines pour un montant de 897.00 € HT
- 2 sièges de sécurité en caoutchouc chaînes long. 2.00 m pour un montant de 322.46 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à passer commande auprès de la Société MANUTAN, 143, bd Ampère, 79074 NIORT Cedex 9 pour l'achat de ces jeux pour un montant de 3 923.30 € HT soit 4 707.96 € TTC.

Cet investissement sera inscrit au BP 2024 à l'article 2188.

Questions diverses :

Trésorerie de la commune au 08/04/2024 : Au 08/04/2024 le solde de la trésorerie de la commune est de 583 285. 65 €.

Courrier de Mr et Mme BOIRON de JOB : Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme BOIRON résidant au 8, Job. Ce courrier fait référence à la demande de Mr DABERTRAND propriétaire de gîtes au 4 & 6 à Job, qui souhaiterait faire déposer ou éteindre l'éclairage public implanté dans ce quartier.

Mr et Mme BOIRON indiquent qu'ils ne sont pas favorables à cette demande et souhaitent que cet éclairage public soit maintenu.

Un élu prendra contact avec Mr DABERTRAND pour lui faire part de cette requête.

Courriel de Mr MADELAINE, technicien ONF : Mr LAPEYRE chargé de la gestion des biens de sections fait part aux élus du mail de Mr MADELAINE faisant état de son mécontentement par rapport à la décision du Conseil Municipal du 26 mars dernier rejetant la demande de coupe de bois sur les parcelles 3 et 4 de la section du bourg. Les élus s'étonnent de cette réaction et souhaitent prendre contact avec le supérieur hiérarchique pour faire le point sur ce dossier et justifier ce rejet.

Courrier CORREZE HABITAT du 29/03/2024 : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de CORREZE HABITAT du 29/03/2024. CORREZE HABITAT souhaite mettre un terme au

bail emphytéotique signé en 2006 pour une durée de 57 ans pour les 3 pavillons situés 15, rue des Bruyères et 8 et 10, rue du Sudour.

Les élus sont plutôt favorables à cette hypothèse mais souhaitent connaître la proposition qui sera faite par CORREZE HABITAT avant de se prononcer définitivement.

Nicole BARDI,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a large, sweeping flourish that extends upwards and to the right.

Brigitte MARC,

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' followed by a large, sweeping flourish that extends upwards and to the right.